

Conseil municipal du lundi 29 octobre 2012

Le lundi 29 octobre deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : Mme Isabelle CHATAIGNER, absente excusée, procuration à M. Bruno BERNARD; M. Laurent BAUDIQUEY, absent excusé ; Mme Sylvie PARDONNET, absente; Mme Josiane RUFFION, absente.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h00.

Emprunt pour le financement des travaux d'investissement « transformation de la caserne des pompiers et de la salle multimédia en salle de restauration scolaire et d'accueil périscolaire » : choix de l'établissement bancaire :

Le Maire expose qu'afin de financer les travaux d'investissement cités en objet, il y a lieu de souscrire un emprunt. Il précise que cet emprunt avait été inscrit au BP 2012 en recette d'investissement.

Il présente les offres des banques consultées, pour un emprunt d'un montant de 250 000 € avec un remboursement à taux fixe sur une durée de 15 ans et 20 ans

Banque	Taux d'intérêt annuel sur 15 ans	Taux d'intérêt annuel sur 20 ans
Crédit Mutuel	4,65 %	4,95 %
Caisse des dépôts et de consignations	3,95 %	pas d'offre

Le Maire propose de retenir l'offre de la caisse des dépôts et de consignations. Il précise que ces fonds proviennent de l'enveloppe exceptionnelle de prêts aux collectivités locales 2012.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère. Pour le financement de cette opération, le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, **un emprunt d'un montant de 250 000 €** et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : **15 ans**

Périodicité des échéances : **annuelles**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **Fixe 3,95 %**

Amortissement : **naturel**

A cet effet le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** autorise le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.